

B – Quelles sont les institutions qui intègrent ?

1 – Le rôle de la famille

a) – Privatisation et individualisation de la famille

1 – La famille conjugale dite « nucléaire » ou « restreinte », telle que nous la connaissons aujourd'hui en Occident, est l'aboutissement d'une longue évolution – du XVI^e au XVIII^e siècle – au cours de laquelle le noyau père-mère-enfant(s) s'est détaché de ce qui constituait autrefois les familles : un ensemble, une maisonnée, un groupe qui incluait les autres parents, les proches, les amis, les domestiques. Néanmoins, cette structure nucléaire de base semble avoir existé en Europe dès le Moyen-âge, bien avant de devenir le modèle dominant de l'époque moderne.

On peut distinguer trois grandes périodes dans l'évolution de la famille. En un premier temps la famille dite « traditionnelle » sert avant tout à assurer la transmission d'un patrimoine. Les mariages sont alors arrangés entre les pères sans que soit prise en compte la vie sexuelle et affective des futurs époux, unis en général à un âge précoce. En un deuxième temps, la famille dite « moderne » devient le réceptacle d'une logique affective dont le modèle s'impose entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XX^e. Fondée sur l'amour romantique, elle sanctionne par le mariage la réciprocité des sentiments et des désirs charnels. Enfin, à partir des années 1960, s'impose la famille dite « contemporaine » - ou « post-moderne » unissant pour une durée relative deux individus en quête de relations intimes ou d'épanouissement sexuel.

(Source : Elisabeth Roudinesco, *La famille en désordre*, Fayard, 2002)

2 – L'histoire de la famille contemporaine peut être divisée en deux périodes. Du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, on constate une coïncidence entre l'institution du mariage et la centration sur les relations interpersonnelles. Trois éléments forment un modèle de référence peu contesté : l'amour dans le mariage, la division stricte entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé, à son éducation. Pendant un demi-siècle (1918-1968), le fait que l'homme travaille à l'extérieur et que la femme reste à la maison pour s'occuper le mieux possible des enfants est une évidence dans tous les milieux. A partir des années 1960, le modèle de la femme au foyer est critiqué, en particulier par le mouvement social des femmes, par le féminisme. La stabilité des mariages diminue, le divorce par consentement mutuel devenant possible avec la loi du 11 juillet 1975, la cohabitation en dehors du mariage se développe. Institution matrimoniale et rôles sexuels ne disparaissent pas mais ils ont perdu une grande partie de leur légitimité.

La logique affective, longtemps extérieure à la famille et au mariage, est parvenue à entrer dans l'institution du mariage. Pendant la première période de la famille contemporaine, on a pu croire que la fusion entre ces deux éléments serait durable. Or, la force des exigences de l'affection a progressivement miné de l'intérieur l'institution. Le passage de la famille moderne à la famille post-moderne traduit une accentuation de la caractéristique de la première période, à savoir la centration sur les relations. Ce qui change, c'est que les relations soient valorisées moins pour elles-mêmes que pour les satisfactions qu'elles doivent procurer à chacun des membres de la famille. Aujourd'hui, la famille heureuse est moins attractive, ce qui compte, c'est d'être heureux soi-même.

(Sources : François De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 1993)

3 – On peut interpréter l'évolution de la famille depuis le XIX^e siècle comme caractérisée par un double mouvement de privatisation (attention portée à la qualité des relations interpersonnelles, espace où les individus cherchent à valoriser et protéger leur individualité) et de socialisation (du fait de l'intervention croissante de l'État qui contrôle et régule les relations entre ses membres).

Émile Durkheim développait déjà cette intuition dans son cours de 1892 sur la « famille conjugale » où il décrivait la famille contemporaine comme :

- relationnelle, construite de plus en plus comme un espace « privé » dont les membres partagent une intimité, sensibles à la qualité de leurs relations et au poids de l'affectif ;
- à la fois de plus en plus privée et de plus en plus publique, son autonomisation par rapport à la parenté, au voisinage, au reste de la société, s'accompagnant d'une plus grande dépendance vis-à-vis de l'État qui limite le pouvoir paternel au nom de l'intérêt de l'enfant (développement de l'école, devenue obligatoire, et des institutions sanitaires et sociales) ;
- individualiste : selon Emile Durkheim, « elle doit nécessairement se contracter à mesure que le milieu social avec lequel chaque individu est en relation immédiate devient plus vaste, laissant un libre jeu aux divergences privées ».

(Source : Yves Crozet, *Les grandes questions de la société française*, Nathan 2000)

4 – L'ordre familial repose aussi sur une culture commune. C'est sans doute le fait le plus immédiat auquel les sociologues ont prêté attention. La famille est le vecteur de diffusion d'un langage, d'une culture, de valeurs, d'un mode de vie. Le partage d'une culture commune est la condition d'une vie en commun. Dans la famille traditionnelle, l'éducation autoritaire supposait une soumission à des règles intangibles. L'éducation de la jeune fille de bonne famille (c'est à dire bourgeoise) comme celle du fils aîné au paysan s'inscrivait dans un projet et un moule unique et intangible : reproduire le modèle parental. La montée de la culture jeune dans les années 60 a contribué à créer un clivage entre le modèle traditionnel des parents et la culture des jeunes. La transmission des règles de conduite se fait par capillarité, interactions, imitations et non plus par dressage. Désormais, dans le groupe domestique, les statuts et les rôles importent moins que les individus. L'éducation ne consiste plus à transmettre des biens matériels et des valeurs en traçant une voie établie comme on le faisait autrefois. Le rôle de parent consiste aujourd'hui avant tout à « aider l'enfant à devenir lui-même », à découvrir ses richesses personnelles et à développer ses capacités d'autonomie. Remarquons aussi que, dans ce jeu symétrique, les modèles culturels se diffusent autant dans un sens (de parent à enfant) que dans l'autre.

(Source : J.F.Dortier, *Les sciences humaines. Panorama des connaissances*, PUF, 1998 pp 310-311)

Q1 – Donnez les définitions de la *famille* et de la *famille conjugale*

- ✓
- ✓

Q2 – Quels sont les différents liens sociaux qui unissent les membres de la famille ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – Remplissez le tableau à l'aide des textes et du vocabulaire suivant : *divorce interdit, une famille heureuse, modèle de la femme au foyer, patriarcale, , un épanouissement individuel, mariage d'amour (x 2), divorce banalisé, faible division du travail, parentale, unir les familles et agrandir le patrimoine, mariage arrangé, modèle de la femme active, divorce possible mais réprouvé, paternelle.*

	Famille traditionnelle	Famille moderne	Famille contemporaine
Dates			
Type de mariage			
Stabilité du mariage			
Répartition des tâches			
Objectifs du mariage			
Autorité			

Q4 – Quelles sont les principales transformations subies par la famille depuis le XIXe siècle ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

b) – Une fragilisation apparente des liens familiaux et de la socialisation

1 – Les indicateurs des transformations de la famille et des ménages en France

	1960	1970	1995	2000	2010
Mariages (en milliers)	320	394	255	305	249
Pacs (en milliers)	0	0	0	22	204
Age moyen du 1 ^{er} mariage (hommes)	25,7	24,4	28,6	29,9	31,7
Age moyen du 1 ^{er} mariage (femmes)	23,1	22,7	27,2	28,8	29,8
Divorces (en milliers)	30	39	119	117	140
Divorces pour 100 mariages	15,1	24,9	30,3	38,2	45,2
Couples non mariés (en % des couples)	2,9	2,8	14,7	16,4	23,5
Familles monoparentales (en % des familles avec enfants)	-	9,3	14,6	16,2	19,9
Nombre d'enfant par femme féconde	2,7	2,5	1,7	1,9	2,0
Naissances hors-mariage (en % des naissances)	6,1	6,8	36,1	42,6	54,8
Ménages d'une seule personne (en % de la population)	6,0	6,6	11,4	12,9	14,2
Taux d'activité féminin (en % des femmes 15-64 ans)	46,8	47,1	59,9	63,3	66,1

(Sources : Insee, INED 2011)

Q1 – Quelles sont les principales remises en cause du lien conjugal ?

- ✓
- ✓

2 – En quelques années, la "responsabilisation des parents" est devenue l'une des idées en vogue du débat sur la délinquance des mineurs. Née dans les années 1980, cette idée a rapidement fait le tour du monde. Aujourd'hui, elle inspire à la fois la loi galloise sur les "parenting orders", qui, sous peine d'amende, obligent les parents à suivre un stage parental, et les "family group conferences" néo-zélandaises, qui instaurent des rencontres entre la victime, le délinquant et leurs parents avant le prononcé de la sanction. Ces politiques s'appuient sur une conviction : la famille étant le premier lieu de socialisation des enfants, les défaillances parentales doivent être corrigées, au besoin sous contrainte, afin de mettre la société à l'abri du désordre.

En Grande-Bretagne, la responsabilisation renvoie en revanche à un système où la famille est placée en situation d'accusée : depuis 1998, les "parenting orders" obligent les parents d'enfants délinquants à participer pendant trois mois à des séances visant à développer leurs "parental skills" (compétences parentales). Ils doivent également, sous peine d'amende, faire respecter à leurs enfants des obligations comme l'assiduité scolaire ou l'interdiction de sortir le soir. Dans les faits, ces politiques visent pour l'essentiel des mères isolées en situation de précarité.

Aux Etats-Unis, la responsabilisation des parents a pris le visage plus répressif de la pénalisation. Dans certains Etats, le non-respect de l'obligation scolaire peut ainsi valoir des poursuites judiciaires aux parents. Quant à la pratique du couvre-feu, qui était en vogue à la fin du XIXe siècle, elle a retrouvé une nouvelle jeunesse : dans les années 1990, des centaines de villes ont imposé aux adolescents des interdictions de sortie à certaines heures. Lorsqu'ils ne les respectent pas, leurs parents, qui encourent jusqu'à 1 000 dollars d'amende, peuvent être poursuivis.

Convertie tardivement aux mérites de cette idée, la France s'est, elle aussi, engagée dans des politiques de responsabilisation sous contrainte. Depuis 2006, le contrat de responsabilité parentale permet ainsi au président du conseil général d'imposer aux parents "défaillants" une liste d'obligations sous peine de suspension des allocations familiales. Quant à la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance, elle crée des conseils des droits et des devoirs des familles dans les mairies et inscrit dans les textes les "stages de responsabilité parentale" mis en place par certains procureurs.

La plupart des spécialistes ont souligné que ces politiques n'avaient sans doute qu'une très faible incidence sur la prévention de la délinquance. Leur succès est lié au fait qu'elles remplissent une fonction plus politique que pratique : durcir le discours sur les devoirs des parents. "Ces programmes sont essentiellement symboliques, concluait Elizabeth Burney, chercheuse senior associée de l'Institut de criminologie de Cambridge. Ils servent plus à afficher des valeurs qu'à prévenir réellement la délinquance."

(Source : Anne Chemin, *Le Monde*, 6 février 2008)

Q2 – Quelles sont les principales remises en cause du lien parental (tableau et texte) ?

- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – En quoi le rôle intégrateur et régulateur de la famille est-il remis en cause ?

-
-
-

3 – On connaît également l'importance du lien familial pour les personnes âgées : après la retraite et à mesure de l'avancée en âge, le réseau de sociabilité a tendance à se recentrer sur les relations avec les enfants et petits-enfants et sur les relations de voisinage. Mais ce lien intergénérationnel, si important, peut souffrir en cas de séparation des parents ou des grands-parents. Ainsi, lorsqu'un couple se sépare, les grands-parents se mobilisent généralement pour aider le jeune parent divorcé ou séparé qui a la garde des enfants (la jeune femme le plus souvent), mais par la suite, on observe que les relations entre générations ont plutôt tendance à se distendre. Quand cette fois ce sont les grands-parents qui divorcent, il en résulte souvent un certain relâchement du lien avec les petits-enfants. Par ailleurs, il est probable que les séparations entraînent davantage de risques de rupture du lien de filiation patrilinéaire dans les familles populaires : la propension à la recombinaison des familles, qui suppose de jumeler les filiations et les formes de parentalité, y est moindre que dans les familles des couches moyennes ou aisées. D'une façon générale, les divorces ou les séparations peuvent déboucher sur des situations de pauvreté ou d'exclusion lorsque la rupture du lien conjugal se conjugue avec des situations de précarité économique : les personnes exclues sont souvent à la fois précaires sur le plan économique et dépourvues de liens familiaux forts.

La canicule qui a durement frappé la France à l'été 2003 a largement contribué à mettre au premier plan le thème de l'isolement. C'est un fait, la vie solitaire augmente. En 2007, 14,2 % des Français vivaient seul, contre 6,1 % en 1962.

(Source : Pierre-Yves Cusset, *Le lien social*, CAS du 25 avril 2006 actualisé Insee 2011)

Q4 – Que montre ce document sur l'évolution des liens de parenté ?

-
-
-

c) – L'individualisme familial n'a pas mis fin à la solidarité

1 – La thèse de « la famille relationnelle » proposée par de Singly, se situe explicitement dans le sillage de Durkheim et en reprend l'orientation en la poussant plus loin. Les transformations de la famille découleraient du primat de l'affection et de l'autonomisation des acteurs. L'individu étant de plus en plus attaché à la qualité des relations interpersonnelles, le fonctionnement familial évoluerait vers davantage de « psychologisation ». L'épanouissement de soi deviendrait l'objectif de chacun et la vie familiale serait au service de l'identité personnelle. En somme, l'individu lui-même s'autonomiserait par rapport à la famille, ce qui correspond bien à la poursuite du processus décrit par Durkheim. En conduisant à la revendication de l'autonomie personnelle, l'individualisme rendrait ainsi le lien familial plus précaire, plus instable, et par là même, l'unité familiale plus soumise au contrôle étatique. L'évolution de la famille contemporaine n'est pas ici présentée comme une fragilisation de la solidarité et du lien social, mais plutôt comme une démocratisation, c'est-à-dire une émancipation à l'égard des traditions et des normes statutaires. Cette thèse prend un peu le contre-pied du discours naguère répandu sur la « crise de la famille ».

L'inspiration durkheimienne est tout aussi présente dans la thèse de la désinstitutionnalisation familiale, dont la première formulation est celle de Roussel, mais le propos est plus inquiet. Les changements de la famille marqueraient un affaiblissement des normes hier prescrites qui faisaient de la famille une institution qui s'imposait à tous. Le refus de soumettre sa vie privée à la loi, au contrôle social, souligne la coupure qui se serait établie entre sphère privée et sphère publique. Les contemporains survaloriseraient la première au nom de l'épanouissement de soi. Jusqu'ici cette thèse est proche de la précédente, mais elle s'en distingue en précisant que la désinstitutionnalisation rend le fonctionnement de la famille plus « incertain », à la fois pour le groupe familial lui-même et pour ses membres.

(Source : J.H.Dechaux, « *La Nouvelle Société française* », Armand Colin, 2001)

Q1 – Comment l'individualisme familial peut-il être perçu ?

- ✓
- ✓

2 – La double thèse de la désinstitutionnalisation et de l'individualisation de la vie conjugale mérite débat, car elle repose sur des postulats largement idéologiques. [...]

Si, en effet, de plus en plus de couples se forment en dehors du mariage, cette institution reste la norme à plus d'un titre. La tendance est forte des couples concubins à se marier un jour ou l'autre, de préférence après la naissance de leur enfant. De plus, les études sociologiques menées sur les modes de vie des couples hors mariage n'ont pas permis de constater des différences notables en matière de fonctionnement domestique.[...] La famille contemporaine est une institution qui se caractérise par une relative permanence de rapports domestiques inégalitaires entre hommes et femmes (mariés ou non), incluant l'éducation des enfants. De même, les couples d'amoureux qui se forment aujourd'hui n'échappent pas plus que leurs aînés aux lois de l'homogamie sociale. Les cadres sociaux de leur appartenance continuent à être efficaces, bien qu'en apparence moins visibles ou moins contraignants.

(Source : Thierry Blöss, « *L'individualisme dans la vie privée* », Projet, Septembre 2002)

Q2 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens conjugaux ?

- ✓
- ✓

3 – Le thème de la déresponsabilisation des parents revient très souvent dès qu'il y a un problème d'intégration et d'adaptation. On peut invoquer les causes économiques lorsqu'il s'agit d'adultes, ou bien de l'école pour les jeunes, mais on remonte surtout aux perturbations familiales que les jeunes ont dû subir.

En fait, les familles assument toutes sortes de responsabilités et de tâches qui se sont complexifiées depuis le début de la crise économique, et plus spécialement depuis une dizaine d'années. Par exemple, toutes les enquêtes sociologiques montrent que les jeunes restent chez leurs parents nettement plus longtemps qu'autrefois. De plus, la majorité des familles sont très soucieuses du devenir des enfants, ce qui se manifeste souvent par une surprotection. Affirmer qu'elles sont démissionnaires est donc un jugement rapide, à connotation moralisante, qui ne correspond pas aux comportements effectifs que l'on peut observer.

(Source : Agnès Pitrou, *Sciences Humaines* Hors-série n° 13, mai-juin 1996)

Q3 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens de filiation ?

- ✓
- ✓

4 – D'après une étude de Catherine Bonvalet, réalisée pour l'INED en mars 1992, il ressort que 60% des adultes ont un enfant habitant dans leur département, 30% dans le même quartier, 12,5% dans la même rue. Immobilisme fort utile. Car, à quoi cela sert-il d'habiter les uns à côté des autres ? A se dépanner, s'entraider, s'en sortir. Il s'est installé peu à peu "un gigantesque réseau souterrain et intimiste des échanges de biens et de services à l'intérieur de la famille". Entre parents, enfants, cousins, sœurs, tantes et belles-mères s'échangent une multitude de petits coups de pouce. Une véritable économie opaque, inchiffable mais étonnamment efficace. 84% des Français ont été un jour aidés par leur famille pour se loger ou trouver un emploi. 27% des enfants passent au moins cinq semaines de vacances par an chez leurs grands-parents, 30% sont gardés pendant les heures de bureau de leurs parents par leur grand-mère. C'est simple, trois Français sur quatre reconnaissent avoir des échanges de services avec la famille. (Source : E.Lanez, *Le Point*, 23 avril 1994)

Q4 – Peut-on parler d'une désinstitutionnalisation des liens de parenté ?

- ✓
- ✓
- ✓

2 – Le rôle de l'École

a) – L'école a pour vocation d'intégrer

1 – *Article premier* - L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et les services de soins et de santé y participent. Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. [...]

Article trois - La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 pour cent au niveau du baccalauréat. Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'État prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle.

(Source : *Journal Officiel*, 14 juillet 1989)

Q1 – Quels sont les principes qui guident l'Etat dans sa politique scolaire et les missions qu'il fixe à l'école ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

2 – L'historique des réformes

1881	Gratuité des écoles primaires publiques (Jules Ferry)
1882	Ecole obligatoire de 6 à 13 ans et laïcisation des programmes (Jules Ferry)
1930	Gratuité de l'enseignement secondaire entrée en vigueur en 1933
1936	Scolarité obligatoire portée à 14 ans
1945	Création d'une école primaire unique qui ne sera effective que dans les années 60
1959	Scolarité obligatoire portée à 16 ans qui ne sera effective qu'en 1967
1963	Création du collège d'enseignement supérieur, mixité et sectorisation (Réforme Fouchet)
1975	Création du « collège unique » en supprimant les filières au CES (Réforme Haby)
1984	Création des zones d'éducation prioritaire (ZEP) par Alain Savary
1989	80% d'une classe d'âge au niveau bac et autonomie des établissements (Réforme Jospin)
1998	Aide individualisée des élèves, travaux personnels encadrés, ECJS (Réforme Allègre)
2005	Socle de connaissances commun et parcours individualisés en collège (Réforme Fillion)
2006	L'apprentissage est remis à 14 ans, la politique des ZEP se concentre sur un nombre plus réduit d'établissement
2008	Assouplissement de la carte scolaire : les parents peuvent choisir l'établissement de leur enfant
2010	Autonomie des établissements et droit à l'expérimentation

Q2 – Quelles sont les principales mesures adoptées par l'Etat pour rendre l'école égalitaire ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – Quels sont les changements apparus ces dernières années dans la politique scolaire ?

- ✓
- ✓
- ✓

b) – L'intégration a réussi mais se heurte à des difficultés croissantes

01 Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études
France métropolitaine

Année de sortie des études initiales	1994-1995-1996		2004-2005-2006		2007-2008-2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	34	40	36	46	35	48
Diplôme du secondaire	41	41	42	38	42	40
Pas de diplôme ou brevet des collèges	25	19	22	15	23	12

2 – En 1946, 5% d'une génération accédait au niveau du baccalauréat. Nous atteignons 67%. Cette proportion a doublé entre 1980 et 1994, grâce, notamment, aux nouveaux baccalauréats technologiques et professionnels : le bac général n'est plus attribué qu'à 35% d'une classe d'âge ! Mais cette proportion de 67% tend à se stabiliser. Autre indicateur : en cinquante ans, de 1946 à 1996, la proportion des jeunes de 20 ans devenant étudiants est passée de 2% à 40%. Toutes les couches sociales ont profité de l'élévation générale du niveau de formation, particulièrement sensible à la fin des années 80. La possibilité de suivre des études supérieures a été depuis 1984 multipliée en moyenne par plus de 2, et par 3,5 par les enfants d'ouvriers. Cependant l'origine sociale continue de marquer les parcours. Pis, depuis 1997, l'accès à l'enseignement supérieur des enfants d'employés et d'ouvriers accuse une baisse inédite, quand celle des enfants de cadres supérieurs augmente encore.

D'autres indicateurs, plus fins, témoignent de cette panne relative. La part des élèves qui ne maîtrisent les compétences de base ni en lecture ni en calcul, mesurée depuis 1992 en CM2 et en 6ème, ne bouge pas : 5 à 10% des enfants entrent au collège en grande difficulté scolaire. De même, le nombre de jeunes sortant de l'école sans atteindre le niveau d'un CAP, après avoir spectaculairement diminué - de 224 000 en 1973 à 58 000 près de 25 ans plus tard -, semble former un noyau dur incompressible. Plus grâce, de nombreux travaux de recherche témoignent d'une dispersion croissante de la situation des établissements scolaires : polarisation sociale, écarts de performance aux examens et inégalités territoriales démontrent qu'une "école à plusieurs vitesses" s'est instaurée dans les faits.

(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 13 juin 2000)

2 – Si le collège unique a jamais existé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les 3 160 000 élèves du collège sont loin de suivre la même scolarité. De la sixième à la troisième, outre le fossé croissant qui sépare les établissements entre eux, de nombreuses classes particulières accueillent des jeunes en marge du parcours classique. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa, ex-sections d'éducation spécialisée) d'abord. Elles ont été créées en 1965 pour des enfants souffrant d'une déficience intellectuelle légère. Depuis leur vocation a largement débordé cet objectif. Les Segpa comptent 103 000 élèves "en difficulté". Ces dernières sont de tous ordres, d'un retard en mathématiques à des problèmes de comportements.

Dans ces classes, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou d'inactifs sont surreprésentés : 68,5% des élèves, contre 39,3% en moyenne au collège. Les enfants étrangers aussi : 9% contre 6% en moyenne. A l'inverse, la proportion d'enfants dont la profession du chef de famille est "cadre ou profession intellectuelle supérieure" est quasi inexistante en Segpa : 1,6% contre 14,9% en moyenne. Plus d'un élève de Segpa sur deux quitte le système sans qualification.

(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 30 mars 2001)

3 – Trois mois ont passé mais Raouf Kaddachi ne peut évoquer sans malaise la rentrée en CP de son fils Ramy, à l'école polyvalente de la rue Lancry (Paris 10^{ème}). En pénétrant dans la classe, surprise ! : il ne retrouve aucun ancien camarade de l'école maternelle. Intrigué, son père se rend compte que la classe n'est constituée que de "Chinois, Noirs et Arabes". "Tous les bourgeois se retrouvaient dans l'autre CP !" explique ce Tunisien. L'autre CP regroupe en effet vingt-cinq enfants issus de famille de type "classe moyenne". Quelques jours plus tard, trois nouveaux élèves d'origine maghrébine arrivent à l'école et sont d'office intégrés dans le CP de Ramy. Révolté M.Kaddachi alerte d'autres parents, mais aussi la mairie et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). Les responsables de l'association tentent d'en discuter avec le directeur de l'école qui assure que la composition de la classe relève du "hasard".

(Source : Sandrine Blanchard, *Le Monde*, 17 décembre 1999)

Q1 – Quels sont les indicateurs qui montrent que l'école est un facteur d'intégration ?

- ✓
- ✓
- ✓

- ✓
- ✓

Q2 – Quels sont ceux qui montrent que cette intégration est inachevée et peut être remise en cause ?

- ✓
- ✓

c) – La stratégie des acteurs n’est pas favorable à l’intégration

1 – Choisir son établissement scolaire ? Toutes les familles espèrent pouvoir le faire. Près d’une sur trois y parvient à l’entrée en sixième : 19,3% des parents optent alors pour l’enseignement privé. Et dérogeant à la carte scolaire, qui oriente les élèves de CM2 vers le collège dont dépend leur lieu d’habitation, 9,6% se débrouillent pour intégrer un collège public hors de leur secteur. Les enseignants sont deux fois plus nombreux - 18,7% - dans ce cas. Ces chiffres montrent que ces choix, reflétant les stratégies des différents milieux sociaux vis-à-vis de l’école publique, sont stables. La *“propension plus forte des enseignants à utiliser les mesures d’assouplissement de la carte scolaire reflète leur familiarité avec le système éducatif, qui leur donne une parfaite connaissance de l’offre scolaire dont ils peuvent faire bénéficier leurs enfants”*, commente le ministère. Le choix du privé est plutôt l’apanage des familles de chef d’entreprise (44% de leurs enfants fréquentent un collège privé), des agriculteurs (36%) et des cadres supérieurs (30%).[...] Quand ils dérogent à la carte scolaire, les parents sont manifestement plus attirés par la composition du collège que par ses résultats : 49,3% estiment qu’il est bien fréquenté, 29% qu’il a de bons résultats, 38,5% un large choix d’options. Les parents qui ont choisi un collège privé sont encore plus clairs : plus de 77% d’entre eux jugent qu’il est bien fréquenté.

(Source : Nathalie Guibert, *Le Monde*, 3 février 2001)

2 – Réalisée en 1999 à la demande de la ministre, Ségolène Royal, la consultation des enseignants de collège menée par le sociologue François Dubet consacrait une partie importante à la manière dont ils vivent les contraintes du collège unique. Un quart des enseignants se déclaraient défavorables aux classes réunissant des élèves de niveaux scolaires différents dans la mesure où *“elles nivellent par le bas”*. Selon eux, le collège doit conserver des classes spécifiques pour les faibles et rétablir la diversification des voies au sein du collège ; 38% souhaitaient le maintien de quatrième et de troisième technologiques. Les trois quarts des enseignants défendaient toutefois l’hétérogénéité à plusieurs conditions : avoir des classes à effectifs limités, constituer des groupes de besoins, conserver des classes à options. Ils soulignaient la difficulté pour les élèves orientés en classes *“spécifiques”*, souvent confiées aux enseignants débutants, de réintégrer une classe *“normale”*

(Source : Sandrine Blanchard, *Le Monde*, 3 février 2001)

3 – En créant des options, les principaux de collèges et les proviseurs tentent de faire face aux pressions des parents et des professeurs. *“Confrontés à l’arrivée massive de jeunes qui n’avaient pas avant accès à l’enseignement général, les chefs d’établissement font tout pour garder les élèves issus des classes moyennes en les regroupant”*, explique M. Debarbieux. Tout l’arsenal éducatif est mis en œuvre pour identifier aux yeux des parents les *“bonnes”* classes : option allemand-latin, langues rares, classes artistiques à horaire aménagé, classes *“européennes”*, tennis ou patrimoine pour les bons élèves. Aux autres, on réserve l’anglais-espagnol ou l’option football. *“Ces classes sont constituées sur critère de niveau, mais l’existence d’une corrélation sociale et ethnique est évidente”*, analyse le chercheur qui a mené plusieurs études ethnographiques.

(Source : Sandrine Blanchard, *Le Monde*, 17 décembre 1999)

Q1 – Expliquez pourquoi les différents acteurs du système scolaire favorisent la ségrégation en son sein ?

- ✓
- ✓
- ✓

3 – Le rôle du travail

a) – Le travail et l’emploi intègrent les individus dans la société

1 – En tant qu’expérience quotidienne faites d’interactions sociales fortement structurées, le travail est un vecteur irremplaçable d’apprentissage et d’intériorisation des codes sociaux (le respect des engagements, des horaires, le sens de la propriété...). Il permet en outre de s’approprier une idée, même partielle, du bien commun (la satisfaction des clients, par exemple...). Dans une société centrée sur l’économique, le déficit de socialisation par le travail porte donc atteinte au lien civil (que l’on pourrait définir comme l’ensemble des valeurs, normes et routines comportementales qui sont mises en jeu dans l’ordinaire des rapports sociaux, le savoir-vivre au sens large du terme) et au lien politique (qui fait que l’on reconnaît des droits et des devoirs vis-à-vis de la collectivité dans son ensemble, et de se sentir concerné par les affaires publiques). On constate d’ailleurs que les difficultés d’intégration professionnelles des jeunes ont un impact sur leurs comportements politiques : ils continuent, certes, à voter en assez grand nombre, mais leurs préférences sont plus instables et ils ont une plus grande propension à choisir les partis protestataires.

(Source : Bernard Perret, *L’avenir du travail : des tendances contradictoires*, Esprit, 1995)

2 – C'est d'abord à partir du travail que, dans notre société, se posent les questions sociales. Encore aujourd'hui, alors que d'autres problèmes sont apparus et bien qu'il soit de plus en plus contesté en tant que « valeur », le travail continue d'être à la base de la vie sociale. C'est une variable fondamentale, un nœud d'interdépendances. On peut illustrer ce rôle par quatre constatations :

1. Le travail est la source de la production et commande à ce titre la croissance économique. La recherche de la meilleure utilisation possible de la force de travail constitue donc pour les entreprises la préoccupation essentielle. Elle constitue le principe même du système économique dans lequel nous vivons.
2. Le travail est aujourd'hui, pour la grande majorité des individus, la source principale de leurs revenus et, par là, de leur autonomie. Certes d'autres sources de revenus existent, qui pour certains peuvent être importantes. Mais, contrairement à ce qui a pu être le cas dans d'autres sociétés, la morale sociale dominante veut que l'on gagne sa vie par son travail. Travailler constitue le signe nécessaire d'une bonne intégration sociale. Les problèmes des "marginiaux" tiennent d'abord au fait qu'ils sont exclus du circuit du travail ou qu'ils réussissent mal à s'y insérer.
3. Le travail est une composante essentielle du mode de vie. D'abord parce qu'une bonne partie du temps des individus lui est consacré. Ensuite parce qu'à travers le revenu qu'il procure il commande la consommation. Enfin parce que la nature, la durée et les conditions de travail influent nécessairement sur la vie hors travail.
4. Le travail, enfin, est un élément déterminant de la structuration des groupes sociaux et des relations qu'ils entretiennent. Nous avons vu que les groupes les plus structurés sont les groupes socioprofessionnels pour lesquels le travail accompli constitue le principal critère d'appartenance. Et c'est encore sur les lieux du travail, de la production, que se manifestent les conflits fondamentaux de notre société.

(Source : Jacques Fournier et Nicole Questiaux, *Traité du social*, Dalloz, 1978)

3 – Pour les femmes, en particulier les Françaises, la valeur attachée au travail prend un sens spécifique. Il faut tout d'abord rappeler que pour les femmes le droit au travail est une conquête récente et une bataille jamais totalement gagnée dans les représentations sociales. Les débats récurrents sur le salaire maternel, sur l'allocation parentale d'éducation, sur les incitations au temps partiel qui existaient bien avant que l'on agite ces grandes questions sur la "fin du travail" en sont la preuve. Le travail restera une forme d'émancipation irremplaçable pour les femmes.

Dans la nouvelle redistribution des cartes qui nous est présentée, a-t-on conscience qu'inciter les femmes à désinvestir le travail pour s'accomplir dans les activités d'autoproduction, de convivialité, de citoyenneté peut avoir pour effet, à plus ou moins brève échéance, de tirer un trait sur leur combat et de rabattre les femmes actives sur les valeurs traditionnelles de la femme au foyer. Le travail a été le vecteur de l'émancipation des femmes, source d'autonomie financière mais aussi d'autonomie sociale. Cet accès au travail si pénible qu'il pouvait parfois être, leur a permis de sortir de chez elle, d'avoir une vie sociale propre, une identité propre, un statut, et plus tardivement, quand elles en ont eu le droit, un engagement dans les activités civiques par le syndicalisme. (Source : Anne Marie Grozelier, *Pour en finir avec la fin du travail*, Ed de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1998)

Q1 – En quoi l'emploi socialise et intègre-t-il ? Comment peut-on le prouver ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

b) – Le travail intègre moins

1 – Le drame du salarié en situation précaire, c'est d'être à côté. Les permanents appartiennent à un même groupe, forts d'une identité commune après laquelle CDD, intérimaires et stagiaires courent. Cette quête pouvant provoquer un malaise d'autant plus important que la crise est là. Le précaire peut, par exemple, se mettre en situation de "mendicité", pour reprendre un terme utilisé par un responsable dans une agence de communication. "Il fait le siège du bureau, court après le boulot qui lui remettrait le pied à l'étrier et provoque à la fin une réaction de rejet de la part des permanents qui ne savent plus comment s'en sortir, culpabilisés, mais également agacés par un comportement jugé indigne". [...]

Être de la maison ou ne pas en être, tel est effectivement l'enjeu. Jean-Claude, informaticien, a été recruté pour un CDD d'un an afin de mettre en place une nouvelle base de données. "L'entreprise était tout à fait prestigieuse. J'ai très vite compris, à la manière dont j'ai été accueilli et marginalisé, que je ne devais pas imaginer une seconde faire partie du même monde. Je n'étais pas du moule et il n'était pas question de m'installer dans une fausse identité". Les précaires, en définitive, restent souvent condamnés à l'emploi du "ils", alors que les permanents utilisent le "nous". Des pronoms qui font toute la différence.

(Source : M.B.Baudet, *Le Monde*, 22 février 1995)

Q1 – Montrez que le travail précaire peut être un facteur de moindre intégration

- ✓
- ✓

Q2 – Quel indicateur pourrait-on retenir pour souligner cette moindre intégration ?

- ✓

2 – Aujourd'hui, la précarité des conditions de travail se double en effet d'une menace sur ce statut, ce dont témoigne le développement des emplois précaires et du sous-emploi ou la fragilisation des salariés anciennement protégés. En croisant ces deux dimensions, Serge Paugam établit quatre formes d'intégration professionnelle. La première, l'« intégration assurée », combine satisfaction dans le travail et stabilité de l'emploi. Elle correspond au « type idéal » de l'intégration professionnelle et touche 42 % des salariés de l'enquête. La seconde, l'« intégration incertaine », demeure positive sur le versant du rapport au travail mais négative sur celui du rapport à l'emploi dans la mesure où elle marque une instabilité liée au statut d'emploi. 18 % des salariés de l'échantillon sont proches de ce type d'intégration professionnelle. 20 % des salariés interrogés prouvent une insatisfaction dans le travail mais connaissent une stabilité de l'emploi, situation correspondant à l'« intégration laborieuse ». L'« intégration disqualifiante », enfin, cumule une négativité sur les deux axes du rapport au travail et du rapport à l'emploi. Elle est vécue par 20 % des enquêtes. L'auteur conclut que les femmes, les jeunes de moins de 25 ans et les ouvriers non qualifiés s'éloignent le plus du type idéal de l'« intégration assurée ».

(Source : Cédric Frégné à propos du livre de Serge Paugam « *Le salarié de la précarité* », Revue française de sociologie 2001)

Répartition des types d'intégration professionnelle par pays et par groupe de pays en %

	Intégration assurée	Intégration incertaine	Intégration laborieuse	Intégration disqualifiante	Total
Modèle « nordique »	51,8	11,2	23,7	13,3	100
• Danemark	67,8	9,9	17,2	5,1	100
• Suède	38,1	16,7	23,3	21,9	100
• Finlande	47,7	6,1	33,0	13,2	100
Modèle « libéral »	38,1	5,8	29,1	27,0	100
• GB	36,4	6,8	29,7	27,1	100
• Irlande	39,0	5,3	28	27,7	100
Modèle « continental »	36,0	8,0	29,0	27,0	100
• France	28,6	12,1	27,5	31,8	100
• Allemagne	35,2	2,6	33,3	28,9	100
• Belgique	35,6	6,4	35,3	22,7	100
• Pays – Bas	46,4	8,3	30,3	15,0	100
Modèle « méditerranéen »	28,6	5,6	37,4	28,4	100
• Italie	23,3	4,1	51,8	20,8	100
• Espagne	27,0	4,8	30,8	37,4	100
• Grèce	42,7	7,7	25,2	24,4	100
• Portugal	25,1	6,0	39,5	29,4	100

(Source : Serge Paugam « la solidarité organique à l'épreuve de l'intensification du travail et de l'instabilité de l'emploi »
Collection le lien social, PUF, 2007)

Q1 – Quels sont les deux éléments pris en compte par Serge Paugam pour mesurer l'intégration professionnelle ?

- ✓
- ✓

Q2 – Que nous apprend cette analyse et la comparaison qu'il fait entre les pays européens ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

3 – Beaucoup plus que la mondialisation, c'est l'avènement d'une économie tournée vers la production de services qui transforme la condition salariale (les métiers ouvriers eux-mêmes s'exercent désormais en majorité dans les services). Au fur et à mesure qu'elles s'enrichissent, nos sociétés se détournent des produits industriels standardisés. Les entreprises industrielles elles-mêmes deviennent un lieu où se créent de plus en plus d'emplois de services (services d'études et de commercialisation notamment), à la périphérie de la production à proprement parler.

Plus fragile, le salariat est également isolé dans des structures de production plus petites où les rapports avec l'employeur, le client et le marché sont plus personnels et directs. Lors de la grande période de désindustrialisation (1980-1995), la taille des entreprises françaises s'est homogénéisée et a diminué en moyenne d'un tiers. Les enquêtes sur les conditions de travail révèlent que cette évolution s'accompagne d'une multiplication des tensions liées à la pression directe du marché, du client. Plus du tiers des ouvriers doivent désormais respecter des délais de production inférieurs à une heure.

L'éclatement du salariat dans de petites structures de services favorise également l'émergence d'arrangements extrêmement divers sur les horaires et les conditions de travail entre employeurs et salariés. Cette évolution rend très difficiles l'identification de problèmes communs entre salariés d'entreprises différentes et l'émergence d'identités collectives, et complique le travail de représentation des syndicats, lesquels sont très peu implantés dans les nouveaux secteurs de services. Pour les salariés, la multiplicité et l'hétérogénéité des arrangements locaux sont la source d'un sentiment diffus d'injustice, d'arbitraire et d'illisibilité du monde du travail. La nouvelle entreprise capitaliste a peu à peu cessé d'être pourvoyeuse d'identité et de statut social. De ce point de vue, le fossé s'est creusé entre le salariat des grandes entreprises et celui des PME, le salariat du privé et le salariat du public.

Le statut de la fonction publique apparaît de plus en plus comme un privilège aux yeux des salariés du privé, dont l'horizon d'emploi s'est rétréci et les conditions de travail durcies. Mais les salariés du public connaissent d'autres difficultés : durant ces années de chômage de masse, la fonction publique a été le refuge d'un nombre croissant de surdiplômés. Ces nouvelles générations de fonctionnaires ont le sentiment d'avoir déjà payé leur statut par une forme de déclassement. Elles ressentent comme d'autant plus injuste toute tentative de remise en question des termes du contrat qu'elles ont signé avec l'Etat. Le malentendu et les clivages entre public et privé sont de fait de plus en plus saillants. Les résultats exprimés lors de la dernière élection présidentielle ont révélé une distance tout aussi grande entre les classes moyennes du privé et du public qu'entre les classes populaires et les classes moyennes. Gagnées par l'abstention et tentées par l'extrême droite, les classes moyennes du privé rejettent de plus en plus radicalement la société en train de s'édifier.

De nouvelles distances se creusent entre ceux que leurs statuts et leurs diplômes protègent devant l'avenir et les autres. La désindustrialisation a sonné le glas de catégories sociales complémentaires dans le processus de production et sur le lieu de travail. La complémentarité et la coexistence des différentes classes sociales sur les lieux de production disparaissent au profit de relations de clients à donneurs d'ordres, c'est-à-dire de relations médiatisées par le seul marché. En forçant le trait, on pourrait dire

que plus rien ne soude entre elles les différentes fractions de classes, elles n'ont plus rien à négocier et partager. Cette évolution libère et met à nu les tensions purement séparatistes et endogamiques qui sommeillent dans notre société.
(Source : Eric Maurin, *La crise sociale française*, *Le Monde* du 21 novembre 2005)

4 – L'une des conséquences provoquée par la tertiairisation est l'éclatement du monde du travail en différentes sphères se répartissant à la périphérie de la production. Les fonctions sont désormais encadrées dans des situations culturelles et sociales très différentes, qui se traduisent par des formes d'engagement dans le travail extrêmement variées. Entre un conducteur de robot, une secrétaire de rédaction, une femme de ménage, un responsable marketing ou une directrice de la communication, les rapports à la culture d'entreprise sont pour le moins contrastés.

Trop éclatées, les identités professionnelles sont également trop instables pour servir de support à la constitution de groupes sociaux solidaires. Les cultures d'entreprise, à la fois fragiles et opaques, n'ont pas les effets macrosociaux des anciens corps de métier, elles ne font pas sens pour l'ensemble de la société.

Enfin, à cet éclatement culturel s'ajoutent un éclatement spatial et un éclatement temporel. Autrefois, se rendre au travail signifiait concrètement qu'on se déplaçait pour aller sur un lieu de travail. De nos jours, les unités de travail sont de plus en plus petites et on travaille de plus en plus chez soi ou en déplacement. De même, le travail se déroulait naguère dans une plage horaire régulière et strictement définie. Avec la montée en puissance des services, on assiste maintenant à une désynchronisation des temps sociaux, qui se traduit par exemple par le développement du travail de nuit ou par l'ouverture des commerces le dimanche. Ce qui caractérise en effet un service, c'est qu'il est simultanément produit et consommé. Il faut donc que certains travaillent pendant que d'autres consomment des loisirs, font leurs courses, reçoivent des soins...Ce triple éclatement du monde du travail aggrave l'atomisation du marché du travail et de la société.

(Source : B.Perret, *Krisis* n°18, novembre 1995)

Q1 – Expliquez pourquoi le travail tertiaire est moins intégrateur que le travail industriel

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

5 – Selon la définition anglo-saxonne, les « working poor » sont des personnes qui bien qu'actives vivent dans un ménage pauvre. En France, 1,74 million de personnes répondent à cette définition, mais beaucoup n'ont connu que le chômage tout au long de l'année. Si on restreint le champ à ceux qui ont occupé un emploi au moins un mois dans l'année, on comptait, en 2005, 1 305 000 « travailleurs pauvres » (60% d'hommes et 40% de femmes), soit 7% de l'ensemble des travailleurs. Les travailleurs pauvres se répartissent entre les travailleurs ayant connu l'emploi et le chômage (354 000), et des personnes ayant travaillé toute l'année en tant qu'indépendants (350 000) ou salariés (510 000) auxquelles s'ajoutent quelques personnes ayant été inactives quelques mois. En fait, bien plus de personnes sont concernées par cette pauvreté : toutes celles qui cohabitent avec un travailleur pauvre. Au total, plus de deux millions de personnes de 17 ans ou plus - auxquelles il faut ajouter 830 000 enfants de moins de 17 ans - vivent dans un ménage de travailleur(s) pauvre(s). Ce « halo » autour des travailleurs pauvres est à majorité féminine (70%).

(Source : Christine Lagarenne et Nadine Legendre, *Les travailleurs pauvres*, Insee Première, Octobre 2000 actualisé 2008)

Q2 – Comment définit-t-on un « travailleur pauvre » ?

- ✓
- ✓

Q3 – Comment peut-on être un travailleur pauvre ?

- ✓
- ✓
- ✓

Q6 – En quoi le fait d'être un travailleur pauvre est-il un facteur d'exclusion ?

- ✓

6 – Tout le monde a en mémoire les slogans incitant au travail et portant la promesse que travailler davantage est le moyen à la fois d'améliorer son pouvoir d'achat et aussi d'accomplir son devoir de citoyen et d'aider la France à retrouver la place qu'elle mérite dans le concert des nations. Cela, évidemment, pour tous ceux qui veulent bien travailler, qui en ont le courage. Cette célébration du travail est en effet assortie de la stigmatisation de tous ceux qui ne travaillent pas. C'est le soupçon qui pèse sur les chômeurs d'être des "chômeurs volontaires" pour lesquels on va multiplier les contrôles et les pressions pour qu'ils acceptent n'importe quel emploi. C'est aussi la condamnation des assistés, comme les bénéficiaires du RMI, accusés d'être des parasites vivant aux crochets de la France qui se lève tôt.

(Source : Robert Castel, *Travailler plus, pour gagner quoi ?*, *Le Monde* du 9 juillet 2008)

Q7 – Quel est le risque de la réhabilitation de la valeur travail ?

-
-
-
-

